

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce (arrivé à 19h30), Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Gaëlle Leschiera.

Absents excusés : M. Thomas Dumontet (*pouvoir à M. Pierre Dumontet*), Mme Claire Fournier, Mme Christine Déprèle, Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Françoise Raynaud.

Compte rendu de la séance du 02 juillet 2020 : approuvé à l'unanimité.

## **. 1/ Elections sénatoriales**

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal est convoqué ce jour pour désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre prochain.

Le bureau électoral est composé du Maire et des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Nicole Saint-André, Paul Martin, Sébastien Laval et Séverine Renaud.

Monsieur le Maire ajoute que les parlementaires, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les conseillers métropolitains ne peuvent être désignés délégués par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire étant lui-même conseiller régional, il ne pourra donc pas être élu délégué ou suppléant.

Le Conseil Municipal devra élire 3 délégués et 3 suppléants conformément à l'article L.284 du Code Electoral.

Il est dans un premier temps procédé à l'élection des délégués :

*Nombre de votants : 11*

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Majorité absolue : 06*

**Sont élus délégués au premier tour de scrutin :**

|                         |                |
|-------------------------|----------------|
| <b>Pierre DUMONTET</b>  | <b>11 voix</b> |
| <b>Isabelle DURAND</b>  | <b>11 voix</b> |
| <b>Gérard ACHAINTRE</b> | <b>11 voix</b> |

Vient ensuite l'élection des suppléants :

*Nombre de votants : 11*

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Majorité absolue : 06*

**Sont élus suppléants au premier tour de scrutin :**

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| <b>Paul MARTIN</b>       | <b>11 voix</b> |
| <b>Françoise RAYNAUD</b> | <b>11 voix</b> |
| <b>Sébastien LAVAL</b>   | <b>11 voix</b> |

**Arrivée de Sébastien POLLOCE.**

## . 2/ Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une mini-crèche : choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre pour la construction de la mini-crèche. Trois bureaux d'études ont déposé une offre :

|   |                |
|---|----------------|
| - PILON ARCHITECTURE                        | 33 250,00 € HT |
| - ATELIER D'ARCHITECTURE HERGOTT & FARABOSC | 38 500,00 € HT |
| - OCUBE ARCHITECTURE                        | 40 850.00 € HT |

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

- Valeur technique 40 points
- Prix 60 points

Après présentation du rapport d'analyse des offres, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de PILON ARCHITECTURE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce marché.

## . 3/ Questions diverses

### ➤ Commissions intercommunales :

La COR souhaite constituer 11 commissions thématiques intercommunales et ouvrir ces commissions aux élus municipaux non communautaires. Le Conseil Municipal est invité à proposer pour chaque commission un conseiller titulaire et un suppléant :

| Commission intercommunales                     | Titulaires         | Suppléants         |
|--|--------------------|--------------------|
| Mutualisation                                  | Dominique Despras  | //                 |
| Culture  | Françoise Raynaud  | Gaëlle Leschiera   |
| Gestion des déchets                            | Pierre Dumontet    | //                 |
| Eau et assainissement                          | Pierre Dumontet    | Paul Martin        |
| Voirie   | Gérard Achaintre   | Paul Martin        |
| Logement et aménagement de l'espace            | Sébastien Laval    | Sébastien Polloce  |
| Tourisme                                       | Isabelle Durand    | Nicole Saint-André |
| Développement durable et transition écologique | Nicole Saint-André | Françoise Raynaud  |
| Informatique                                   | Claudine Verdolini | Thomas Dumontet    |
| Transport et mobilité                          | Isabelle Durand    | Thomas Dumontet    |
| Economie de proximité et agriculture           | Christine Déprèle  | Sébastien Laval    |

### ➤ Salle de sports :

- L'achat d'une auto-laveuse est à l'étude. Une démonstration a déjà eu lieu ; une autre est prévue le 15 juillet.
- Inauguration : la date du 12 septembre prochain est maintenue malgré le Tour de France. L'invitation est en cours de réalisation. Le Comité des Fêtes sollicite l'aide des conseillers municipaux pour l'organisation de la Soirée.
- Le Conseil Municipal approuve les conventions de location et fixe les tarifs de location pour un an comme suit :

|                                   | TARIFS LOCATION SALLE DE SPORTS |  |
|-----------------------------------|---------------------------------|--|
|                                   | Commune                         | Hors-commune   |
| associations sportives            | Gratuit                         | 14 €/séance d'une heure<br>21 €/séance de 2h00<br>39 €/séance de 4h00<br>63 € la journée |
| Match (équipes extérieures)       |                                 | 60.00 €  |
| Associations (pour manifestation) | 300.00 €                        | 500.00 €   |
| Particuliers                      | 300.00 €                        | 500.00 €   |

➤ **Bar/épicerie du village** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un entretien avec Mme JARRET et qu'il a été convenu avec elle de la transmission du commerce dans les mois à venir. Le Conseil Municipal insiste sur la nécessité de maintenir un commerce sur la commune et réfléchit aux différentes alternatives possibles dont l'une consisterait à créer un commerce dans le gîte ; solution qui pourrait être compromises compte tenu des règles d'urbanisme en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.